

Propositions de mesures pour le comité stratégique des éco-industries

Action	Délai	Responsable
1. Pérenniser la démarche et la dynamique enclenchée par le comité stratégique des éco-industries. Afin de décliner les mesures proposées :		
a. Des sous-groupes pilotés conjointement par les industriels et l'Etat concernés seront constitués pour engager les travaux ;	Premier semestre 2009	secrétariat du comité stratégique des éco-industries
b. Une nouvelle réunion du comité stratégique sera programmée au premier semestre pour faire un point d'avancement sur ces propositions.		
2. Connaître et structurer le secteur		
a. A la demande des industriels, l'Etat organisera la concertation visant la structuration du secteur pour qu'il soit capable de porter les demandes des entreprises auprès des pouvoirs publics et de gagner en visibilité ;	2009	direction générale des entreprises
b. Définir, en lien avec les travaux de l'OCDE dans le domaine, un référentiel sur le secteur d'ici la fin du premier semestre 2009. Sur cette base, l'Etat encouragera la création d'une définition européenne du secteur des écotecnologies pour permettre d'asseoir à terme des dispositifs d'accompagnement avec pour horizon une codification des éco-activités ;	Premier semestre 2009	commissariat général au développement durable et direction générale des entreprises
c. Définition d'ici la fin du premier semestre 2009 d'un tableau de bord de suivi semestriel des activités des éco-entreprises, qui s'appuiera sur les récentes études en cours (SOES, ADEME, ACFCI).	Premier semestre 2009	commissariat général au développement durable
3. Soutenir et renforcer l'innovation :		
a. Lancer un appel à projets écotecnologies d'une enveloppe de 30M€ sur trois ans de projets de R&D notamment dans le domaine de la prévention, de la mesure et de la lutte relatives aux pollutions locales (air, eau, déchets...) en lien avec OSEO et ADEME ;	1^{ère} quinzaine de janvier 2009	direction générale des entreprises
b. Mettre en place une task force pour activer les dispositions récentes introduites dans les textes de la commande publique visant à inclure dans les marchés publics les innovations portées par les PME dans le domaine des écotecnologies. Par ailleurs, une charte nationale de l'achat de prestations aux éco-entreprises, à destination des collectivités territoriales, sera rédigée ;	1 ^{er} semestre 2009	commissariat général au développement durable

Action	Délai	Responsable
c. Organiser, avant la fin du premier semestre 2009 au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, en lien avec les pôles de compétitivité, une journée de rencontre entre les offreurs de technologies (entreprises et laboratoires), les financeurs et les clients pour valoriser les technologies innovantes ;	Premier semestre 2009	direction générale des entreprises
d. Afin de renforcer la dynamique et aider à la structuration du secteur des éco-industries, mettre en place un groupe de travail et de concertation entre les pôles de compétitivité concernés par les écotechnologies pour aboutir à : <ul style="list-style-type: none"> - une charte de coopération renforcée entre pôles sur le modèle aéronautique ; - la labellisation éventuelle d'un ou plusieurs pôles « écotechs » et la structuration des compétences en matière d'écotechnologies sur le territoire ; - la mise en place rapide et le financement d'outils de création de nouvelles entreprises, de type incubateurs, en lien étroit avec la communauté des financeurs, et tout notamment les business angels ; 	2009	direction générale des entreprises
e. Mettre en place dès 2009 des outils de valorisation de la recherche publique, de type incubateurs sur les écotechnologies ;	2009	direction générale des entreprises
f. Favoriser et soutenir, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité, la constitution de clubs de business angels ;	2009	direction générale des entreprises
g. Impliquer les écoles des mines, dans le cadre de leur programme stratégique, dans les enseignements relatifs aux écotechnologies. En outre est mise à l'étude la constitution d'un pôle de compétences et de recherches sur les éco-technologies à Mines-Paristech afin de développer la formation spécialisée d'ingénieurs et de chercheurs de haut niveau et engager des projets de recherche d'envergure et à fort contenu innovant ;	2009	direction générale des entreprises
h. Créer un label de performance des éco-innovations, décerné et vérifié par un réseau indépendant et des plates-formes d'essai ;	2010	commissariat général au développement durable
i. Pour valoriser les produits et industries dans le domaine des TIC, mettre en place un éco-portail professionnels et consommateurs et organiser avec le MEDEF un prix TIC et développement durable.	2009	MEDEF et direction générale des entreprises
4. Améliorer l'accès au financement pour les entreprises :		

Action	Délai	Responsable
a. Orienter une partie des financements de France Investissement, par le biais d'une présentation des enjeux du secteur des éco-industries, et permettre ainsi un accroissement des financements, avec un objectif d'investissements en fonds propres de 60 millions d'euros en 2009 ;	2009	direction générale du trésor et de la politique économique
b. Mettre en place une labellisation des éco-entreprises sous l'égide de l'ADEME et d'OSEO pour permettre d'améliorer l'accès aux financements.	Premier semestre 2009	ADEME
5. Améliorer la compétitivité des entreprises par un suivi plus strict des réglementations environnementales et par le renforcement de la normalisation :		
a. Généraliser l'affichage de la performance environnementale des produits et services de consommation et généraliser la déclaration de performance environnementale des produits industriels à horizon 2012. Mettre au point d'ici 2012 un système d'affichage de la performance environnementale des sites industriels ;	2012	commissariat général au développement durable
b. Porter les innovations par des actions de normalisation et des projets emblématiques et les promouvoir sans délai à l'échelon européen. Dans cette perspective, un groupe de travail sera mis en place d'ici la fin du premier semestre afin d'examiner les conditions permettant d'améliorer l'efficacité de la collaboration public/privé : Renforcer l'efficacité du dispositif français d'influence auprès des institutions européennes pour porter des projets de réglementations et normes favorables aux acteurs nationaux. Un vivier d'experts (ou toutes autres cellules ad hoc) sera constitué pour échanger l'information et formaliser des propositions aux moments clés du processus et renforcer la coopération public / privé ;	2010	direction générale des entreprises et AFNOR
c. Mettre en œuvre par la DGCCRF dès le 1er janvier 2009 un programme de contrôles concernant le « dumping environnemental », sur les cinq thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - étiquetage CO2 des véhicules ; - performance énergétique des fenêtres ; - lampes et ampoules ; - peintures ; - revêtements de sol : moquettes, parquets, linoléum sur le critère 	2009	direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Action	Délai	Responsable
composés organiques volatils ;		
d. Promouvoir à l'international et pousser la normalisation des innovations permettant l'amélioration de la performance énergétique réelle des bâtiments ;	2010	direction générale énergie climat
e. Créer un régime d'autorisation simplifiée des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) afin notamment de pouvoir prendre en compte de façon proportionnée aux enjeux environnementaux les éco-industries ;	2009	direction générale de la prévention des risques
f. Définir des lignes directrices permettant de traiter sur le plan réglementaire les projets pilotes ou de recherche et développement de façon adaptée.	2009	direction générale de la prévention des risques
6. Inciter les entreprises à répondre à des appels d'offre de façon groupée : a. soutien au montage de projets de recherche coopératifs (accès au FUI, ANR, voir PCRDT) dans le cadre d'actions collectives, notamment dans le domaine de l'accès aux marchés publics, ; b. incitation des entreprises bénéficiaires de soutiens publics (type RPE – réservé pays émergents ou FASEP – fonds d'étude et d'aide au secteur privé) à créer et animer des groupes de sous-traitants capables d'appuyer et accompagner l'entreprise à l'export.	2009	direction générale des entreprises
7. Agir sur la formation : développer des formations adaptées aux besoins et au potentiel des filières de croissance. En premier lieu, créer une "chaire de management des éco-innovations" dans le cadre d'un partenariat public privé.	2009	commissariat général au développement durable